



CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

Procès-verbal de la séance du lundi 11 octobre 2021 à 20h00

À la Grande salle de l'Auberge communale de Corcelles-près-Payerne

À 20h00, **Véronique Gut-Lacôte**, Présidente du Conseil, ouvre la séance.

37 membres sont présents, 15 membres sont excusés, 10 membres sont absents.

(62 membres au total)

Ordre du jour

1. Appel
2. Démissions, admissions / assermentations.
3. Procès-verbal de la séance du lundi 28 juin 2021.
4. Communications du bureau du Conseil Général.
5. Nomination de l'huissier du Conseil Général.
6. Nomination d'un membre de la commission de naturalisation.
7. Préavis municipal no 08/2021 – Octroi compétence financière municipale.
8. Préavis municipal no 09/2021 – Octroi autorisation de statuer sur les acquisitions et aliénations immeubles.
9. Préavis municipal no 10/2021 – Octroi autorisation générale de plaider.
10. Préavis municipal no 11/2021 – Arrêté d'imposition 2022.
11. Communications de la Municipalité.
12. Propositions individuelles et divers.

La Présidente souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à ce Conseil Général, ainsi qu'aux membres de la Municipalité pour leur première assemblée de législature, Monsieur Michaël Rotzetter boursier, la greffière remplaçante et Madame Evelyne Wolf-Bonny pour la rédaction d'un article dans le journal de la Broye.

La situation très particulière liée au COVID-19 nous oblige à nouveau à tenir notre séance extra-muros à la grande salle de l'Auberge communale de Corcelles-près-Payerne. Les distances pouvant être respectées, le port du masque est obligatoire uniquement pour les déplacements. Merci de bien vouloir annoncer clairement votre nom et prénom lorsque vous prenez la parole. La séance sera enregistrée afin de rédiger le procès-verbal. Cet enregistrement sera gardé jusqu'à approbation du procès-verbal, puis effacé.

Elle remercie les membres du Conseil général d'avoir fait le déplacement pour pouvoir mener à bien cette assemblée.

Point 1 : Appel

La secrétaire procède à l'appel par ordre alphabétique. 37 membres sont présents, le quorum est atteint et la séance peut valablement délibérer, selon l'article 47 de notre règlement du Conseil.

Aucun changement n'est demandé dans l'ordre du jour précité, les points seront suivis tels que proposés.

Point 2 : Démissions, admissions/assermentations

Aucune démission et admission n'ont été annoncées. Cependant, selon l'article 1 de notre règlement, « Pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 de la loi sur l'exercice des droits politiques, domicilié dans la Commune et avoir prêté serment. S'ils perdent la qualité d'électeurs dans la Commune, ils sont réputés démissionnaires. La démission est effective à compter du jour où l'intéressé est radié du registre des électeurs. », ce qui est le cas de **Monsieur Jean- Paul Berger** qui a été radié du registre en date du 22 août 2021.

Point 3 : Procès-verbal de la séance du lundi 28 juin 2021

Un exemplaire du procès-verbal a été envoyé en même temps que la convocation. Personne n'en demande la lecture.

Monsieur Marcel Gut-Lacôte souhaite qu'au point 11, les propos de Monsieur Jérôme Schüpbach soient complétés par « Il reconnaît un manquement de la Municipalité ». Il demande également que l'interpellation faite à la Municipalité soit ajoutée en pièce jointe.

Sans autre remarque, il est adopté à la majorité par tous les membres du Conseil général, avec remerciements à **Madame Ongari** pour sa rédaction.

Point 4 : Communications du bureau du Conseil général.

Communication no 1 : Règlement

La Présidente rappelle que le règlement du Conseil général édicte le fonctionnement dudit Conseil et fixe de nombreuses obligations. Elle rappelle l'article 46 du Règlement, à savoir : « Chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué. Les membres du Conseil qui, en dépit d'un avertissement, négligerait leur devoir de prendre part aux séances, peuvent être frappés par le bureau d'une amende dans la compétence municipale ».

Elle constate que les nouveaux membres n'en n'ont pas reçu un exemplaire papier. Ils sont à leur disposition sur cette table. D'autre part, il existe en version scannée sur le site de la Commune.

Communication no 2 : Votation fédérale du dimanche 26 septembre 2021

Objet 1 : Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital

Résultat : 25.23 % oui, 64.77 % non. Refusée.

Objet 2 : Modification du code civil suisse (mariage pour tous)

Résultat : 60.00 % oui, 40.00 % non. Acceptée.

Madame Véronique Gut-Lacôte relève le bon taux de participation des électeurs et remercie les membres du bureau pour leur excellent travail.

Communication no 3 : ASIPE

Notre déléguée à l'ASIPE, **Madame Evelyne Wolf-Bonny** nous informe que lors de la séance du 30 septembre 2021, le conseil intercommunal de l'ASIPE a accepté l'adhésion des communes de Valbroye, Villarzel et Henniez (anciennement ASIEGE). Suite à la création de l'établissement primaire de Payerne-Granges et environ le 1^{er} août 2021, il paraît plus pertinent en termes de gouvernance et d'efficacité d'avoir une seule entité plutôt que deux comme c'est le cas actuellement (ASIPE et ASIEGE). Une procédure de révision des statuts de l'ASIPE va démarrer afin de pouvoir clarifier les modalités financières. Chaque Conseil général ou communal membre devra ensuite valider les nouveaux statuts.

Communication no 4 : Agenda

Merci de réserver la date du prochain Conseil qui se déroulera, on l'espère à Chevroux, **le lundi 13 décembre 2021**.

Communication no 5 : Nouvelle législature

Le bureau du Conseil et la Municipalité avaient prévu d'offrir à chaque membre du Conseil général un repas de nouvelle législature. Malheureusement, l'obligation de présenter un certificat COVID, en raison des normes sanitaires actuelles, nous a contraint d'annuler cette initiative afin de n'exclure aucun membre. Nous cherchons une solution pour y remédier ultérieurement.

Point 5 : Nomination de l'huissier du Conseil général

Monsieur Denis Hanselmann, huissier de la Municipalité depuis de nombreuses années, qui ne souhaite plus poursuivre cette activité, a proposé la candidature de **Monsieur Samuel Danzinelli**. Ce dernier, approché préalablement et d'entente avec la Municipalité, accepte cette proposition. Sans avis contraire ni abstention, au poste d'huissier, est élu **Monsieur Samuel Danzinelli**, sous les applaudissements. Au nom du Conseil, **la Présidente** remercie **Monsieur Denis Hanselmann** pour son dévouement et son attachement à notre Commune durant toutes ces années. S'ensuivent également les applaudissements.

Point 6 : Nomination d'un membre de la commission de naturalisation

En raison du départ de la Commune de **Monsieur Jean-Paul Berger**, nommé à la commission précitée en début de législature, le bureau du Conseil propose la candidature de **Monsieur Gaël Moret**. Les membres qui sont d'accord avec cette proposition sont priés de se manifester en levant la main. Sans abstention, ni avis contraire, la candidature de **Monsieur Gaël Moret** est acceptée sous applaudissements.

Point 7 : Préavis municipal no 08/2021 – Octroi compétence financière municipale

Après lecture du préavis, **la Présidente** donne la parole à **Monsieur Marcel Gut-Lacôte** rapporteur de la commission des finances qui lit le rapport. Aucune question n'étant formulée, le préavis municipal no 08/2021 est accepté à l'unanimité.

Point 8 : Préavis municipal no 09/2021 – Octroi autorisation de statuer sur les acquisitions et aliénation immeubles

Madame Véronique Gut-Lacôte donne lecture du préavis puis passe la parole au rapporteur de la commission des finances **Monsieur Marcel Gut-Lacôte** qui lit le rapport. Sans remarque, le préavis no 09/2021 est accepté à l'unanimité.

Point 9 : Préavis municipal no 10/2021 – Octroi autorisation de plaider

La **Présidente** lit le préavis no 10/2021 puis donne la parole à **Monsieur Marcel Gut-Lacôte**, rapporteur de la commission des finances. Il est passé ensuite au vote. Le préavis no 10/2021 est accepté à l'unanimité.

Point 10 : Préavis municipal no 11/2021 – Arrêté d'imposition 2022

Après lecture du préavis et du rapport de la commission des finances, le préavis no 11/2021 est accepté à l'unanimité.

Point 11 : Communications de la Municipalité

Monsieur Charles-Edouard Bonny, Syndic, prend la parole. Il remercie le Conseil général pour avoir accepté les 4 préavis proposés. Il salue également l'attitude constructive et la collégialité dont font preuve les nouveaux membres de la Municipalité, législature débutée sur les chapeaux de roue compte tenu des inondations et la prise de connaissance des divers dossiers. L'absence pour maladie de la secrétaire du bureau communal **Madame Sylviane Cattin**, deux secrétaires se sont succédé pour palier à son absence jusqu'à son retour prévu à fin octobre 2021.

Il informe sur les problèmes d'électricité et sur les pompes d'eaux usées survenus suite à l'inondation dans la zone du port et la zone chalets et il est passé à quelques images explicites sur Beamer. La remise en état n'est pas terminée en raison des adaptations électriques à faire et de problèmes de délai de livraison. Il souligne le manque de compréhension et les réactions virulentes des habitants de la zone chalets, tant orales qu'écrites.

Cette année, le 1^{er} août a été organisé par la jeunesse près du collège. Malheureusement, il y a eu un petit souci dans la distribution des flyers qui a fait que bien des personnes n'ont pas été informées de cette animation. **Le Syndic** relève la qualité du discours de Monsieur le Conseiller National Pierre-André Page et remercie la jeunesse pour son implication.

En ce qui concerne les travaux du port, un décompte a été remis à la Municipalité le 4 octobre pour le débarcadère et la demande de subsides est en cours. Monsieur Jonathan Rey et moi-même nous sommes rendus au bureau d'ingénieurs CSD pour faire avancer les points encore en suspens, ce dernier a promis un décompte final pour fin novembre 2021.

Pour le débarcadère, le décompte final vous sera communiqué lorsque nous aurons touché le subside de la part du Canton. Ce décompte devrait vous être communiqué lors du prochain Conseil.

Monsieur Jonathan Rey informe l'assemblée que le plan d'aménagement du territoire a été déposé au Canton, qui devait faire part de ses remarques à fin juillet 2021, mais ce délai n'a pas été respecté. Un projet devrait être à disposition pour le printemps 2022.

Madame Martine Roux confirme que la « cabane à livres » devrait être à nouveau à disposition des habitants d'ici le printemps prochain. De même que la remise en place du petit banc vers le colombarium. Elle souhaite également promouvoir plus de contacts avec les aînés pour connaître leurs besoins. Conformément à ce qui a été décidé, la commission culturelle et de loisirs est maintenant constituée de 5 membres (Mesdames Sibylle Rey, Florine Burri, Martine Roux, Messieurs Thomas Cuany et Jean-Marc Pillonel).

Monsieur Christophe Bonny rappelle que notre école est à nouveau en activité puisqu'elle accueille des élèves de la Fondation Verdeil. Il s'agit de jeunes entre 11 et 14 ans qui présentent divers retards de développement et d'apprentissage, en situation de handicap ou en difficultés.

Le rez est occupé par 2 classes encadrées, en fonction des jours, par 1 à 3 enseignants, le 1^{er} étage sert de réfectoire et aux activités thérapeutiques et pédagogiques. Le calendrier est calqué sur celui de l'école obligatoire.

Il revient également sur la fête du Port qui devait se dérouler au mois de mai 2021 et qui a été annulée en raison de la COVID 19. La Comité d'organisation et la Municipalité ont décidé de maintenir cette fête qui devrait se dérouler du 12 au 15 mai 2022 et dont une partie des frais sera portée au budget 2022. Il est prévu, outre l'inauguration du débarcadère, la rencontre annuelle des communes du district de la Broye-Vully, un repas offert aux habitants et aux plaisanciers, deux soirées à thème et un brunch lacustre. Le cœur de la fête se situera sur la place du skater. D'autre part, les sociétés et associations pourront venir faire découvrir leurs activités et les sociétés locales, moyennant un peu d'aide, pourront participer à la répartition d'un éventuel bénéfice.

Le programme et diverses informations sont à découvrir sur le site www.chevroux2022.ch.

Madame Véronique Gut-Lacôte remercie les municipaux pour leur intervention.

Point 12 : Propositions individuelles et divers

Monsieur Jean-David Bonny souhaite savoir si la Commune prévoit quelque chose en cas de nouvelle crue du lac de Neuchâtel. Des possibilités seront étudiées et des modifications techniques vont être entreprises en prévision de ce genre de situation. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.

Madame Irma Schüpbach signale qu'à la hauteur de la ferme d'Ostendes, des gros bacs à fleurs ont été déposés en bordure directe de la route rendant le passage difficile et demande que les distances légales soient respectées. La Municipalité va étudier la situation.

Madame Nicole Ongari souligne à nouveau le manque de bancs depuis les bâtiments d'exploitation de pêche jusqu'au môle. Elle demande également que des sièges soient posés au débarcadère, celui dans le coin attente est souvent sale et l'odeur d'urine y est gênante. **Monsieur Denis Hanselmann** confirme qu'il a été approché par beaucoup de personnes dans ce sens. Elle profite également pour demander si un banc supplémentaire, en direction de Forel au pied de la Tour d'eau, pouvait être installé qui bénéficierait du plein soleil et à l'abri de la bise.

La Municipalité prend acte et étudiera les possibilités.

Monsieur Jean-Luc Bonny demande pour quelles raisons la fontaine ne fonctionne toujours pas. **Monsieur Christian Bonny Municipal**, répond que l'alimentation en eau de cette dernière est complexe, mais cela devrait se résoudre prochainement.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** rappelle que le prochain Conseil général aura lieu le **lundi 13 décembre 2021** et souhaite un bon retour à chacun.

La séance est levée à 21h00.

La Présidente :



Véronique Gut-Lacôte



La Secrétaire :



Nicole Ongari

Interpellation à la Municipalité de Chevroux

Séance de Conseil communal du 28 juin 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'interpellation a pour but de demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. La présente interpellation a pour objet la procédure et les principes suivis par la Municipalité de Chevroux dans la gestion du projet d'assainissement et de rénovation du port, préavis 06/2012, 01/2015 et 02/2018.

Rappel des faits :

- Deux préavis ont été adoptés en 2012 et 2015 pour l'étude d'assainissement du port pour un montant total de CHF 335'000.00.
- Un troisième préavis a été adopté en 2018 autorisant la Municipalité à entreprendre les travaux pour la rénovation du port et de ses annexes dans le cadre du renouvellement de la concession du port pour un montant de CHF 11'184'900.00.
- Au 31 décembre 2020, un dépassement de budget de CHF 923'829.00 apparaît dans le tableau des investissements ainsi que dans le rapport de la fiduciaire Fidinter SA.
- Le dépassement a été constaté par la Municipalité au mois de septembre 2020 alors que la vérification des comptes permet de relever que le montant alloué était déjà atteint en juillet 2020.
- Quatre séances de Conseil ont eu lieu depuis le dépassement du budget et la Municipalité n'a adressé aucune communication écrite au Conseil général concernant ce point.
- L'article 16 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM), stipule que :
al. 1 « La Municipalité veille à ce que les crédits d'investissements ne soient pas dépassés. » et al. 2 « lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil général par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais. ».

Sachant qu'il s'agit pour la majorité des Municipaux de leur dernière séance et sur recommandation de Monsieur le Préfet, je demande dès lors à la Municipalité de répondre, séance tenante, à la question suivante :

Comment la Municipalité justifie-t-elle qu'aucune communication écrite n'a été effectuée auprès du Conseil général depuis le dépassement du crédit alloué, soit plus de 10 mois, alors que l'article 16 al.2 du Règlement sur la comptabilité des communes stipule que cela doit être fait dès le dépassement constaté ? Autrement dit, qu'est-ce qui justifie un tel manquement à cette obligation légale ?

Rédigé à Chevroux le 28 juin 2021 et remis au Président le même jour.

La présidente de la commission de gestion
Véronique Gut-Lacôte

Nom et signature des conseillers qui appuient l'interpellation :

Marcel Gauthier-Lacôte


Marquard Sandra



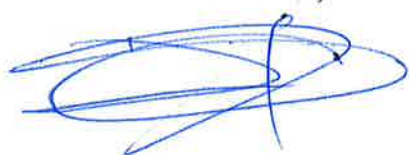
Marquard Françoise

Le Marquard


C. Raff

Marie-Noëlle Cury

Catherine Bonny



Daniel Quintain